



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE pour la
SAUVEGARDE de l'
ENFANT à l'
ADULTE

L'Association Départementale de la Vienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte est une association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901.

L'ADSEA a pour objectif de concourir à la prévention et au traitement des difficultés, qui conduisent les plus fragiles dans un processus d'exclusion et de marginalisation.

Elle gère sur le département plusieurs établissements et services dans les domaines suivants :

- Prévention spécialisée,
- Protection de l'enfance,
- Soutien à la parentalité,
- Insertion sociale et professionnelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre d'Honneur : M. LEGAIS Raymond

Président : M. MUSEREAU Yves

Vice-présidente : Mme VIGILANT Marie-Hélène

Vice-président : M. BENOTEAU Paul

Vice-président : M. GUERIN Jean

Vice-président : M. DE FOUQUET Jacques

Secrétaire : Mme LE BRAS Annick **Secrétaire adjoint : M. PROISY Jean-Claude**

Trésorier : M. TIMON Robert **Trésorier adjoint : M. VERDY Joël**

Membres : M. BONNEFON Jean-Claude
M. BOUET Roland M. CONTENT Yves
Mme ISSINDOU Annik M. NEEL Christian
M. PUAUD Joël M. RAMBLIERE Maurice
M. RENAULT Bernard M. ROUSSILLON Jackie

*8, allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES Tél. : 05.49.61.06.00 - Fax : 05.49.61.01.07
Mail : contact@adsea86.fr - Site Internet : www.adsea86.fr*

Directeur Général : Olivier LAFON



PREVENTION

Prévention et Médiation :

Directeur : E. DELESTRE

8 allée du Parchemin – 86180 Buxerolles
Tél : 05.49.01.08.35 – Fax : 05.49.01.09.78
prev.poitiers@adsea86.fr

5, rue Charles Cros – 86100 Châtellerault
Tél : 05.49.21.49.13 – Fax : 05.49.21.81.69
prev.chatel@adsea86.fr

17 rue des Chablis - 16000 ANGOULEME
Tél : 09.81.94.81.36 – Fax : 09.82.63.82.23
prev.angouleme@adsea86.fr

✚ Équipe de Prévention Spécialisée de Poitiers, Châtellerault et Grand'Angoulême

En référence à la circulaire du 4 Juillet 1972, les éducateurs de prévention rencontrent les jeunes, les familles, dans leur milieu naturel de vie, sans qu'existe un mandat administratif ou judiciaire nominatif. L'action éducative respecte donc rigoureusement la libre adhésion et l'anonymat.

Cette relation est basée avant tout sur la confiance mutuelle, en offrant des réponses adaptées.

Les équipes se penchent quotidiennement sur les processus de marginalisation et mènent des actions spécifiques.

Les grands principes d'interventions éducatives sont : la relation individuelle, la contribution au développement d'une action globale, le développement des réseaux de solidarité.

✚ Médiation sociale et éducative

La médiation sociale et éducative vise, à partir de supports éducatifs et relationnels à la prévention et au règlement des conflits dans l'habitat social et le transport.

Le médiateur doit faire appel, à partir d'une territorialisation de son activité, à des actions collectives qu'il peut mener avec les populations. Le but de ses actions et de sa présence sociale sur le quartier est de renforcer les liens de confiance et la crédibilité de son positionnement de médiateur lors des litiges à régler.



Prévention des addictions :

Directeur : B. CLEMENT

8 allée du parchemin – 86180 Buxerolles
Tél : 05.49.18.21.85 – Fax : 05.49.61.01.07

bruno.clement@adsea86.fr

✚ Service Prévention ADDictions (SPAD) Poitou-Charentes

Le SPAD intervient sur le territoire du Poitou-Charentes dans le cadre d'actions et de programmes de prévention des conduites addictives.

Son action s'articule en quatre niveaux complémentaires :

- Appui aux porteurs d'actions (établissements scolaires et de formation, centre de loisirs, structures sociales et médicosociales, milieu du travail...) : élaboration, montage, recherche de financements, mise en œuvre, coordination, suivi, évaluation,
- Mise en œuvre d'actions et/ou de programmes spécifiques de prévention,
- Animation des réseaux de professionnels intervenant en prévention des addictions,
- Organisation d'actions de formation (concepts, méthodes, outils...).

EKINOX / Collectif de réduction des risques en milieu festif

L'activité du collectif EKINOX s'inscrit dans une démarche de réduction des risques et des dommages. Par des actions adaptées, menées sur les sites festifs (concerts, festivals, technivals, raves, free parties...), il s'agit :

- De protéger les consommateurs et l'ensemble de la société des dommages résultant de l'usage des drogues licites et illicites
- De faire évoluer les comportements des usagers vers des consommations à moindres dommages ou vers l'abstinence.

PROTECTION de l'ENFANCE



Foyers Éducatifs Mixtes (F.E.M.)

Directeur : A. MICHEL

15 rue du Général Reibel – 86100 Châtellerault
Tél : 05.49.21.14.11 – Fax : 05.49.21.26.66

fem86100@club-internet.fr

Internat spécialisé de 48 places, habilité justice et aide sociale concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

L'établissement est organisé en quatre unités :

- Trois Foyers pouvant accueillir 27 jeunes âgés de 12 à 18 ans (voire plus), tous situés en ville. Un accueil séquentiel (temps foyer / temps famille) est proposé chaque fois que possible afin de faciliter le retour en famille.
- Une unité d'accueil personnalisé en milieu naturel (A.P.M.N.), pouvant aider 21 jeunes âgés de 17 à 21 ans en hébergement, à partir d'un accueil diversifié (appartements, chambres en ville, structures collectives telles que foyer des jeunes travailleurs ou internats scolaires, etc.) et d'un accompagnement éducatif personnalisé et individualisé.



Centre Éducatif et de FORMation Départemental (C.E.FOR.D.)

Directeur : A. MICHEL

Avenue de la Naurais Bachaud – 86530 Naintré
Tél : 05.49.86.00.22 – Fax : 05.49.90.15.11

ceford@wanadoo.fr

L'établissement est habilité à accueillir des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans.

Les adolescents sont confiés par les Juges des Enfants, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le CEFORD a pour but :

- D'évaluer et de construire un projet éducatif individuel.
- De répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent(e) à tout moment de son évolution en maintenant la continuité de l'action éducative.
- De valider ses acquis.
- De découvrir des métiers.
- De l'aider à une meilleure insertion professionnelle, intégration sociale et réintégration scolaire.

Dans l'objectif que chaque adolescent puisse se reconnaître, en tant qu'acteur, dans le secteur scolaire et professionnel traditionnel.



Dispositif d'Accueil pour Mineur Isolé Etranger (DAMIE)

Directeur : A. MICHEL

Chef de service : A. BOULAJHAF

8 allée du parchemin

86180 Buxerolles

Tél : 05.49.37.91.60

damie86@adsea86.fr

Le dispositif a pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre

- de l'assistance éducative (art. 375 et suivants du Code Civil)
- d'une tutelle d'Etat (art. 390 et 391 du Code Civil)
- d'un contrat jeune majeur (art. L221 du CASF)

Les jeunes sont accueillis dans des « appartements partagés » pouvant accueillir 3 jeunes, offrant à la fois un espace individuel (chambre) et collectif (pièces communes). L'équipe éducative est chargée, de développer une action éducative contribuant à mettre en œuvre les missions de protection, d'éducation et d'insertion. C'est un lieu d'apprentissage à l'autonomie afin de permettre à chaque jeune accueilli une sortie de dispositif dans de bonnes conditions.



Pôle de Réparation pénale d'Investigation de Soutien éducatif et de Médiation (P.R.I.S.M.)

Directrice : N. DELCOUSTAL

14 rue de la Demi-Lune – 86000 Poitiers

Tél : 05.49.00.26.52 – Fax : 05.49.45.81.55

prism86@orange.fr

-Investigation : MJIE : 364 mineurs

Sur décision du Juge des enfants, ces services ont pour mission d'apporter une aide à la décision du magistrat, au civil comme au pénal. Il s'agit d'une démarche de recueil d'information, d'analyse et d'évaluation de la situation d'un jeune pour proposer des solutions adaptées.

-Réparation Pénale pour mineur : 171 mineurs par an

Ordonnée par le Parquet et le Juge des Enfants vis-à-vis d'un mineur auteur d'un acte délictueux, la mesure de réparation vise à favoriser la restauration d'un rapport constructif à la société en soutenant l'exercice de la fonction parentale et en prenant en compte la victime.

SOUTIEN A LA PARENTALITE



P.R.I.S.M :

-Enquête Juge aux Affaires Familiales : 60 mesures / an

Dans le cadre d'un contentieux familial, le Juge aux Affaires Familiales peut prévoir le recueil d'informations visant à l'aider dans sa prise de décision concernant l'avenir des enfants après la séparation ou les liens avec les grands parents.

-Médiation :

1. Médiation pénale à caractère familial ordonnée par le Parquet: 120/an
2. Médiation familiale adressée par le Juge aux Affaires Familiales ou à la demande directe des intéressés : 50 /an

La médiation vise à aider les parents à élaborer par eux-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent et qui concernent l'exercice de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant.

-Service d'Intervention Educative en Milieu Ouvert (SIEMO) : 125 mesures/an

Dans l'objectif de prévenir les difficultés éducatives, le Conseil Général propose aux parents qui en sont demandeurs des mesures administratives de soutien éducatif (AED). Des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) peuvent également être ordonnées par la Justice.

MANDATS JUDICIAIRES PRESENTENTIELS



P.R.I.S.M.:

Enquête sociale rapide (ESR) :

Mesure d'investigation qui vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir l'insertion sociale de la personne contrevenante.

Enquête de personnalité :

Mesure d'investigation qui doit permettre aux magistrats de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen.

Contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) :

Il permet d'éviter ou d'organiser la rupture familiale, professionnelle et sociale tout en initiant un travail de prise de conscience et de responsabilisation du mis en cause.

Stage de citoyenneté pour les auteurs de violences conjugales :

Il a pour objectif de permettre aux auteurs de violences conjugales de réfléchir sur les actes qu'ils ont posés et ainsi les sensibiliser sur les conséquences familiales, personnelles, voire pénales, de leur violence.

AIDE AUX VICTIMES – SAVI 86



P.R.I.S.M.:

16 rue de la Demi-Lune – 86000 Poitiers

Tél : 05.49.88.01.13 – Horaire : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi

Le service d'aide aux victimes, appartenant au **réseau national INAVEM** accueille toute personne victime directe ou indirecte d'infraction (violences volontaires, conjugales, familiales, agressions sexuelles, menaces, accidents de la circulation, atteintes aux biens...) ayant subi un préjudice (matériel, moral, corporel, d'agrément...) et qui se sent atteinte dans son intégrité.

Le service intervient à la demande de la victime ou sur réquisition du Procureur de la République, gratuitement et en toute confidentialité.

Un **Bureau D'aide aux Victimes** est tenu par le SAVI 86 au sein du TGI de POITIERS pour notamment accompagner les victimes aux audiences correctionnelles.

Administration Ad'hoc : 20 mesures /an

Un magistrat peut désigner un administrateur Ad'hoc pour assurer la protection des intérêts du mineur lorsque celle-ci n'est pas complètement exercée par ses représentants légaux.

Deux postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie complète ce dispositif tant en direction des victimes que des mis en cause.

Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants :

L'objectif de ce stage est d'induire une prise de conscience des risques liés à l'usage des drogues sur le plan sanitaire ainsi que les implications pénales et sociales de cette conduite, afin de décourager les consommations et d'éviter notamment l'installation des usages problématiques. Le public visé par ces stages pédagogiques est essentiellement l'utilisateur peu ou pas encore dépendant et pour qui la mesure de rappel à la loi ne semble pas adaptée.

Le stage est payant et proposé aux contrevenants par le Procureur de la République, principalement via la procédure de composition pénale.

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



Service d'Insertion Sociale pour Adultes (S.I.S.A.)

Directrice : S. MAZIERES GABILLY

31, avenue Pierre Abelin – 86100 Châtellerauld
Tél : 05.49.02.17.00 – Fax : 05.49.02.17.07

sisa.adsea@orange.fr

Pôle Mobilité Châtellerauld

209 Grand'Rue de Châteauneuf
86100 CHATELLERAULD

Tél : 05.49.02.87.40 05.49.86.68.24

polemobilite.sisa@adsea86.fr

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) en habitat diffus d'une capacité de 40 lits : accueil, hébergement et accompagnement éducatif de personnes en grande difficulté sociale, dans des appartements équipés et dispersés sur la ville de Châtellerauld, avec contractualisation sur la base d'un projet d'insertion.

Les mesures ASLL : Dans l'objectif de répondre à la diversité des publics et des problématiques, l'ASLL, axé sur la question du logement, fait partie d'un panel d'accompagnements de différentes natures au SISA.

L'objectif de l'ASLL est de permettre aux ménages d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur situation financière, familiale, sociale.

Elles s'inscrivent autour de 3 modalités d'interventions :

- Les mesures ASLL diagnostic,
- Les mesures ASLL accès au logement,
- Les mesures ASLL maintien dans le logement.

Le SISA est conventionné pour 360 mois mesures. La prescription est faite essentiellement par les MDS.

La plateforme mobilité : L'ADSEA a obtenu dans le cadre d'un marché public organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtellerauld la création et la gestion d'un pôle mobilité. Il a pour objectif, par la mise en place d'un guichet unique de la mobilité, de permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder à une meilleure mobilité (mobilité durable et autonome) afin de faciliter et permettre l'insertion professionnelle.

L'offre de service est la suivante :

- une auto-école associative (Point 12),
- Diagnostic individuel et des ateliers collectifs à la mobilité,
- Location de 2 roues et 4 roues,
- Atelier réparation.

L'association « Collectif Mobilier » : Cette association est hébergée depuis de nombreuses années par le SISA. Nous mutualisons avec celle-ci le bureau d'accueil, le secrétariat et le véhicule utilitaire. Il s'agit de favoriser l'achat d'appareils électroménager neufs, de literie neuve et de mobilier d'occasion pour des personnes à très faibles ressources.



Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail (CART)
POITIERS et CHATELLERAULT

Directeur : J.C. GALY

46, rue de Slovénie – 86000 Poitiers
Tél : 05.49.45.72.02 – Fax : 05.49.45.23.18
secretariat-cartpoitiers@adsea86.fr

Directeur : J.F. CHARLES

2 rue Georges Rouault – 86100 Châtellerault
Tél : 05.49.21.29.95 – Fax : 05.49.93.29.71
cart.chatellerault@wanadoo.fr

Etablissements d'accueil d'hommes et femmes de 18 à 30 ans, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Mission : Accompagner les stagiaires dans un processus d'insertion sociale et professionnelle.

Objectifs : Développer et valoriser des compétences pour permettre à la personne d'accéder à l'autonomie.

Moyens :

- Un service d'hébergement et de réadaptation sociale.
- Un service de remobilisation professionnelle.
- Un service d'appropriation de temps libre.
- Un service social et médico-psychologique.
- Une prise en charge individuelle et contractuelle des jeunes adultes par une équipe spécialisée et pluridisciplinaire.
- Un service d'accompagnement.

Résultats : Depuis leur création, les CA RT ont permis l'intégration de 80 % des personnes qu'ils ont accueillies.

La pérennité de ces établissements originaux qui existent depuis plus de 40 ans est aujourd'hui menacée par la convergence tarifaire des ESAT.

Les missions de l'ADSEA sont conduites principalement grâce aux financements des institutions suivantes :



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

